



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE

Passé en application de l'article R.2123-1
du code de la commande publique

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Prestations de déménagement

Prestations courantes de déménagement
(marché à bons de commande)

MOYENS DE TRANSPORT

- ✓ Les camions doivent obligatoirement être capitonnés et être équipés au moins de sangles, de chariots de transport, de bacs d'emballages informatiques et divers, de couvertures (3 couvertures/m³), d'une caisse à outils pour montage et démontage de meubles.
- ✓ La location des différents matériels doit obligatoirement comprendre le personnel qualifié.
- ✓ Les conducteurs et manipulateurs des différents types de moyens de transport ou de levage doivent obligatoirement avoir le permis ou les attestations et vérifications d'aptitudes correspondantes au type de matériel utilisé ainsi qu'une tenue appropriée à son travail permettant de l'identifier et adaptée à son travail (port obligatoire de chaussures de sécurité, gants de protection et ceinture de maintien). Ils participent aux déménagements.

N°	Temps	Type	Volume et charge utile	Prix HT	Prix TTC
C 1	½ journée	Camion VL avec chauffeur	20 m ³		
C 2	½ journée	Camion PL équipé de hayon élévateur avec chauffeur	45/50 m ³		
CH 1	½ journée	Chariot élévateur de charge minimum de 1,5 T avec opérateur	1.5 T		
MM 1	½ journée	Monte-meuble de charge minimum de 300 kg avec opérateur	300 kg		
C 3	1 journée	Camion VL avec chauffeur	20 m ³		
C 4	1 journée	Camion équipé de hayon élévateur avec chauffeur	45/50 m ³		
CH 2	1 journée	Chariot élévateur de charge minimum de 1,5 T avec opérateur	1,5 T		
MM 2	1 journée	Monte-meuble de charge minimum de 300 kg avec opérateur	300 kg		

Le candidat précisera si le kilométrage est compris dans la location ou bien indiquera le mode de calcul.

Kilométrage compris dans la location	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Nombre de kilomètres compris :
--------------------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------

Si le kilométrage n'est pas compris dans le prix :

N°	Type de véhicule	Prix du kilométrage supplémentaire
KS 1 VL	20 m3	
KS 2 PL	45/50 m3	

MOYENS HUMAINS – PRESTATIONS DE MANUTENTION

- ✓ Le prix de la demi-journée ou de la journée comprend toute suggestion de protection du site et s'entend tous frais inclus.

N°	Désignation	Prix HT	Prix TTC
MH 1	½ journée de manutention de 8h00 à 12h00 ou de 14h00 à 18h00 sur place		
MH 2	1 journée de manutention de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 sur place		
MH 3	Coût de l'heure supplémentaire de manutention en semaine		
MH 4	½ journée de manutention de 8h00 à 12h00 ou de 14h00 à 18h00 sur place week-end et jours fériés		
MH 5	1 journée de manutention de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 sur place week-end et jours fériés		
MH 6	Coût de l'heure supplémentaire week-end et jours fériés		
GM	Garde meuble (1m³/mois)		
SC	Stockage en conteneurs ou caisse amovible 40/45m3 (1/mois)		

FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL

- ✓ Le prix du petit matériel comprend la livraison sur le site du déménagement au moins 30 jours avant le transfert.

N°	Désignation	Conditionnement	Prix HT	Prix TTC
F 1	Cartons livres 20 kg (350 x 275 x 330)	20		
F 2	Cartons transfert (550 x 350 x 300)	20		
F 3	Ruban adhésif (50 x 60)	6		
F 4	Rouleau de papier Bulle de 1m/150m	1		
F 5	Rouleau de papier Bulle Kraft 1.20m/100m	1		
F 6	Film étirable 450 mm x 300 m/le rouleau (pour filmer les palettes)	1		
F 7	Étiquettes 9 couleurs	500		
F 8	Armoires roulantes	unité/jour		
F 9	Caisses plastiques	A préciser par le candidat		

ASSURANCE

- ✓ Formule de calcul pour l'assurance des biens transportés et limitation de garantie des objets transportés par nature.

N°	Désignation	Limitation de garantie			
		Au m ³	A l'objet	Coût supplémentaire	Garde meuble
A 1	Mobilier/Documents/Divers				
A 2	Matériels électrique et informatique				
A 3	Matériels d'exposition et objet d'art				
A4	Assurance garde-meubles				